

Résolution

pour l'amélioration de l'offre de transport

entre la région Grand Est et le Land de Rhénanie-Palatinat

Le Land de Rhénanie-Palatinat et la Région Grand Est prévoient d'approfondir leur coopération transfrontalière dans les prochaines années. L'amélioration de la mobilité transfrontalière fait partie des thèmes forts de cette coopération. Dans le cadre d'un projet Interreg commun, ils ont défini des possibilités visant à améliorer durablement le transport ferroviaire de personnes entre les régions du Grand Est et le Land de Rhénanie-Palatinat.

Après une étude stratégique sur les services transfrontaliers et le matériel roulant cofinancée par le programme INTERREG V « Rhin Supérieur » et par les partenaires régionaux, le Land de Rhénanie-Palatinat et la Région Grand Est préparent une approche commune et un appel d'offres commun pour la ligne Trèves – Perl – Metz. Le Land de Sarre est impliqué dans la partie des réflexions concernant son tronçon. Le lancement de l'offre de transport commune est prévu pour décembre 2024. En raison des goulets d'étranglement sur les infrastructures, les trains ne pourront dans un premier temps circuler que toutes les deux heures entre Trèves et Metz. Le développement des infrastructures nécessaire pour passer à un rythme d'un train par heure reste encore à définir dans le cadre d'études détaillées.

Les autorités organisatrices de transport, le Zweckverband Schienenpersonenverkehr Rheinland-Pfalz Nord, la Région Grand Est et le Land de Sarre ont convenu ensemble de faire élaborer les fiches horaires des lignes ferroviaires transfrontalières de façon à optimiser les programmes de fonctionnement et à définir le nombre de véhicules nécessaires pour un service coordonné et attractif. Des discussions sont en cours avec l'entreprise suisse SMA, également à l'origine de la conception des grilles horaires du Land de Rhénanie-Palatinat. Les analyses détaillées déjà programmées compléteront l'étude stratégique commune portant sur l'ensemble des lignes ferroviaires transfrontalières de la Région Grand Est reliées au Land de Rhénanie-Palatinat.

Si cela est possible, le projet fera l'objet d'une demande de subvention européenne dans le cadre du projet Interreg. Les véhicules mis en circulation pourraient être des versions transfrontalières du modèle Coradia Polyvalent du fabricant Alstom. Cette solution permettrait de ne développer qu'une seule version de train transfrontalier pour le Land de Rhénanie-Palatinat et la Région Grand Est, ainsi que pour la Sarre et la Région du Rhin Supérieur, mais aussi d'optimiser le nombre de trains.

Au-delà des objectifs évoqués précédemment, les partenaires mettront tout en œuvre pour améliorer l'information des usagers transfrontaliers à l'échéance prévue et pour optimiser la tarification des transports en commun locaux. Côté allemand, les partenaires travaillent actuellement sur ces thèmes en étroite collaboration avec les sociétés de transports en commun.

Les mesures prévues sont essentielles afin que des liaisons directes et cadencées puissent être proposées sur les lignes citées plus haut, en semaine et pendant le week-end. Ce projet constituera un pas essentiel dans le sens d'un développement des possibilités de coopération entre les partenaires sur le marché du travail, mais aussi dans les domaines de l'éducation, de la culture et du tourisme.

Trèves, le 04/04/2019

Jean Rottner

Président de la région Grand Est

Malu Dreyer

Ministre-présidente du Land de
Rhénanie-Palatinat